

combien de cours d'eau, lacs et de régions de bassins éventuellement en cause a-t-on procédé à des examens pour voir s'il y avait pollution par le mercure, et quels sont-ils, c) dans lesquels a-t-on trouvé de la pollution par le mercure, et de ce nombre, dans combien a-t-on examiné les poissons pour voir s'ils contenaient du mercure, d) de ce nombre, dans lesquels les poissons sont-ils considérés comme (i) comestibles (ii) non comestibles et, dans ce dernier cas, de quelles espèces s'agit-il?

3. Quels remboursements ont effectué et/ou quelle aide financière ont accordé a) pour les pertes directes b) pour les pertes indirectes provoquées par la pollution par le mercure, (i) le gouvernement fédéral, (ii) les responsables de la pollution aux pêcheurs commerciaux?

4. Le ministère des Pêches et Forêts a-t-il pris des mesures aux termes de la Loi sur les pêcheries pour interdire ou réglementer le déversement de mercure dans les eaux canadiennes et, dans l'affirmative, a) quelles mesures a-t-on prises, b) comprennent-elles l'adoption de règlements, c) quels sont ces règlements?

5. Examine-t-on les poissons pour voir s'ils contiennent des quantités dangereuses des autres éléments et, dans l'affirmative, lesquels?

6. Le Règlement relatif aux aliments et drogues énumère-t-il des éléments considérés comme dangereux pour l'homme qui pourraient être consommés par les poissons, et dont on n'examine pas la quantité dans les poissons et, dans l'affirmative, quels sont-ils?

(Le document est déposé.)

L'ORDINATION AU MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES ET DU RECEVEUR GÉNÉRAL

Question n° 2068—M. Robinson:

1. Utilise-t-on un ordinateur au ministère des Approvisionnement et Services et du Receveur général et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?

2. Programme-t-on l'ordinateur 24 heures par jour et, sinon, pour quelle raison?

3. Combien d'heures compte-t-on utiliser l'ordinateur?

4. Quel a été le coût annuel des services d'ordinateur de 1960 à 1970 inclusivement?

5. Combien de programmes sont en cours de préparation pour l'ordinateur et quel sera l'effet de chacun sur l'efficacité du Ministère?

(Le document est déposé.)

L'UTILISATION D'UN DISPOSITIF DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION AU MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES ET DU RECEVEUR GÉNÉRAL

Question n° 2069—M. Robinson:

1. Le ministère des Approvisionnement et Services et du Receveur général est-il équipé d'un dispositif de traitement automatique de l'information et, dans l'affirmative, depuis quand?

2. Quel en a été le coût initial?

3. Combien, estime-t-on, coûtera par année le traitement de l'information au Ministère?

(Le document est déposé.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les avis de motions n°s 406, 455, 476, 517 et 519 sont acceptables au gouvernement.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que les avis de motions n°s 406, 455, 476, 517 et 519 soient censés avoir été adoptés?

Des voix: D'accord.

LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE DU REMORQUAGE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Motion n° 406—M. Howard (Skeena):

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de l'enquête sur l'industrie du remorqueur en Colombie-Britannique, menée en 1969.

(La motion est adoptée.)

LA CONFÉRENCE DE SCIENTIFIQUES GOUVERNEMENTAUX AU SUJET DE LA RECHERCHE DANS L'ARCTIQUE

Motion n° 455—M. Harding:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les rapports, toutes les études et autres documents, discutés lors de la récente réunion de quatre jours tenue à Montebello (Québec), entre les hommes de science des gouvernements du Canada et des États-Unis pour discuter des problèmes de recherche dans l'Arctique, sous les auspices du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

(La motion est adoptée.)

L'ÉTUDE DE PLANIFICATION EFFECTUÉE PAR «ERNST AND ERNST»

Motion n° 476—M. Burton:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude effectuée par *Ernst and Ernst* pour le compte du ministère de l'Expansion économique régionale au sujet de la planification, tel qu'il est mentionné dans la réponse à la question n° 897 qui figure à la page 5164 du *hansard* du 18 mars 1970.

(La motion est adoptée.)

L'ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL CONCERNANT DES PARCS PROVINCIAUX EN SASKATCHEWAN

Motion n° 517—M. Burton:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de l'accord entre le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan prévoyant le partage du coût en capital pour l'aménagement de parcs provinciaux en Saskatchewan en 1970-1971 et en 1971-1972.

(La motion est adoptée.)